

Zone de secours Hainaut centre

Place Communale 1
7100 LA LOUVIERE

<https://mail.zhc.be>

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 27 avril 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

LOISEAU Vincent, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre

OLIVIER Daniel, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

DEVOS Karl, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre

DRAUX Didier, Bourgmestre

MOYART Ghislain, Bourgmestre

MOUREAU Christian, Bourgmestre

DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc, Échevin

STAQUET Philippe, Colonel, Commandant de zone

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

Excusés : LECOMPTE Florence, FRIART Benoît

Finances - Subside fédéral 2015, complément d'informations

Le Conseil de Zone de Secours Hainaut-Centre,

Vu la circulaire ministérielle relative au projet d'arrêté royal fixant les conditions d'octroi de subsides aux prézones et aux zones de secours pour l'achat de matériel ou l'utilisation de licence nécessaire pour l'exécution de leurs missions de sécurité civile ;

Vu la modification de la Loi du 15 mai 2007 sur la réforme de la sécurité civile, plus spécifiquement en son article 117, §3 ;

Considérant le lien de causalité entre la nature de la dépense et son affectation au sein de l'activité de la Zone de secours Hainaut Centre ;

Considérant l'utilité fonctionnelle ainsi que sa nécessité vitale ;

Considérant l'utilité fonctionnelle élargie d'une catégorie de matériel précise ;

Considérant d'autres dépenses pouvant elles aussi entrer dans le cadre du subside ;

Considérant que le ministère de l'intérieur est déjà en possession des éléments d'informations ayant trait à la décision du Conseil de Zone du 16 décembre 2015 ;

Considérant les annexes SF2015 1. à SF2015 3. qui ont déjà été envoyés au ministère de l'intérieur en date du 29 mars 2016 ;

Considérant la décision du Collège de la Zone de Secours Hainaut Centre du 13 avril 2016 ;

Considérant la décision du Conseil de la Zone de Secours Hainaut Centre du 16 décembre 2015 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : de compléter sa décision du 16 décembre 2015 selon les annexes « SF2015 0.» à « SF2015 16. » ;

Article 2 : de transmettre copie conforme de la présente délibération et de son annexe au ministère de l'intérieur et au comptable spécial.

Par le Conseil:

Le Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Pascal HOYAUX

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Pascal HOYAUX